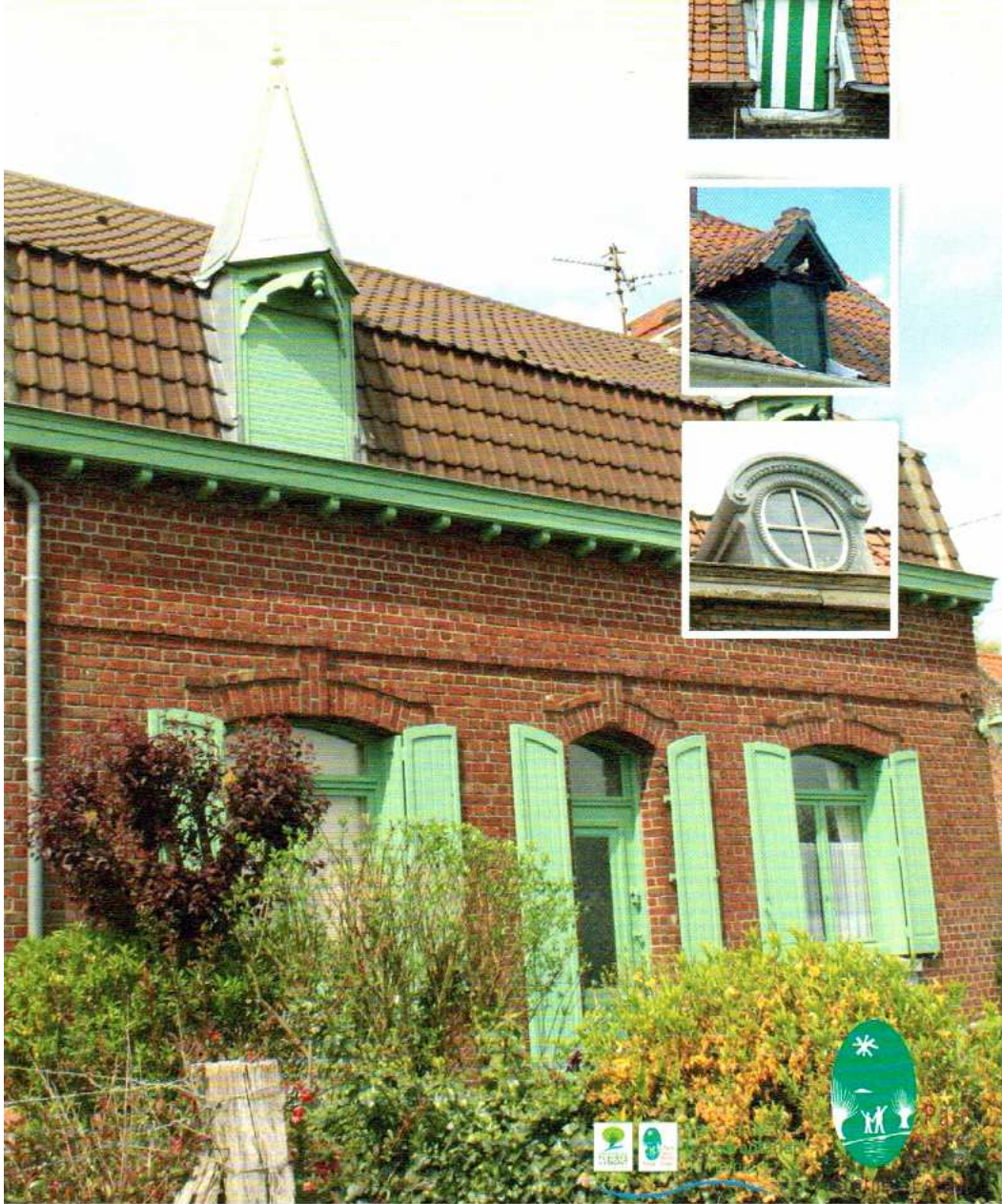


ouvertures en toiture



Une présence soutenue des toitures dans le paysage...

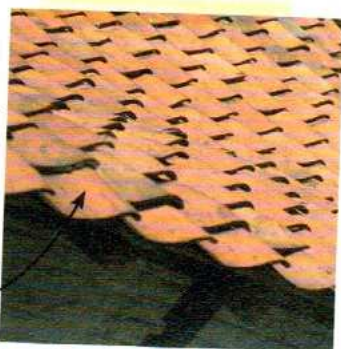
Dans l'architecture rurale souvent basse, la proportion de la toiture reste sensiblement inférieure ou égale à celle de la façade. Sa grande simplicité, sa couleur rouge ou noire et l'importance des volumes à couvrir lui confèrent pourtant une présence soutenue dans le paysage local.



Généralement à deux pans et plus rarement en croupe*, la couverture traditionnelle se caractérise par quatre éléments majeurs :

- la **très légère ondulation** de la tuile employée dite "panne flamande", en forme de "S", qui donne un mouvement à ces grands versants de toiture,

pannes
flamandes



ondulation en "S"

- les **deux couleurs** très tranchées qui animent les pans de toit : le rouge orangé de la terre cuite traditionnelle, le noir satiné de la tuile vernissée,



pannes
vernissées



pannes
naturelles

- la **très faible présence des ouvertures**, en lien avec la vocation première de grenier des combles,

- la **présence quasi systématique des wembergues***, permettant de stabiliser et de protéger ces grands linéaires de couverture des vents dominants.



* = cf. lexique

Les problèmes

Les problématiques rencontrées sont de deux ordres :

Ouvertures existantes

L'ouverture en toiture existe, mais elle ne répond plus aux exigences techniques d'étanchéité ou d'isolation. Initialement très fonctionnels, les ouvrants de lucarnes ou autres tabatières* assurent une couverture et une fermeture assez sommaire. La réhabilitation des combles en pièces de vie impose leur mise aux normes thermiques en vigueur.

lucarne
passante

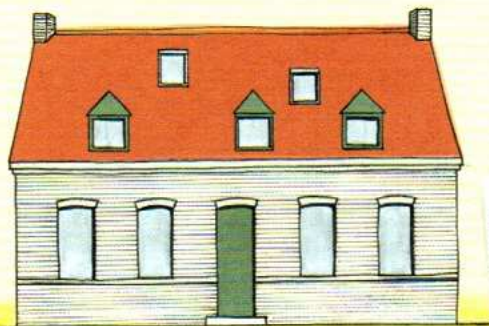


chien assis
(lucarne droite)

Création d'ouvertures

L'ouverture n'existe pas, et les nuisances provoquées par les nouvelles ouvertures touchent à la cohérence et à l'esthétisme général de la construction. Les désordres peuvent venir :

- d'un nombre trop important d'ouvertures ;
- de leur position totalement anarchique ;
- de la forme même des nouvelles lucarnes ou des nouveaux châssis de toit.



! absence de composition
des ouvertures de toiture



! répétition de
lucarnes trop larges
(à éviter)

Lexique

***Châssis de toit :**
fenêtre de toit encastrée
dans le versant.

***Croupe :**
couverte d'un toit réalisée à
pan triangulaire (3 versants).

***Imposte :**
partie supérieure, générale-
ment vitrée, d'une porte ou
d'une fenêtre.

***Joues, ou jouées,
de lucarne :**
parties droites situées sur les
côtés d'une lucarne.

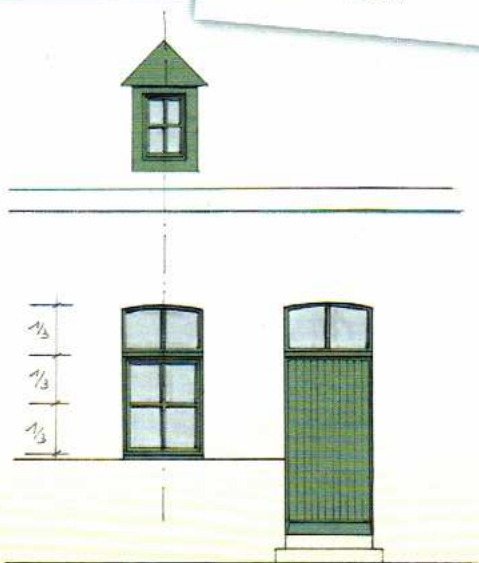
Les conseils

La création d'ouvertures en toiture passe par la réalisation d'un diagnostic préalable, permettant de définir les besoins !

Ouvertures existantes

Pour les projets de remplacement de menuiseries existantes, l'attention doit porter sur :

- le **maintien du bois** pour son caractère durable et son apport de couleur par la peinture ;
- le **respect de la décomposition d'origine** de la menuiserie (maintien de l'imposte*, rapport d'équivalence entre les différentes décompositions, présence d'un ou de deux ouvrants*...) ;
- la taille de la **partie visible des profils bois*** qui allège l'aspect général de la menuiserie.

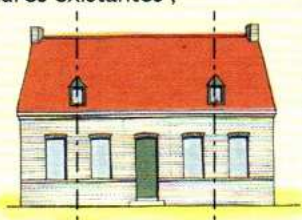


Création d'ouvertures

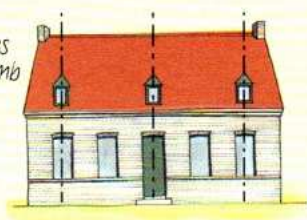
Tout projet de création d'ouvertures dans la toiture doit répondre à cinq principes fondamentaux de l'architecture traditionnelle :

- le choix de l'**orientation** permettant d'optimiser l'ensoleillement des pièces à éclairer ;
- la **position basse** des ouvertures dans le pan* de toiture. Les lucarnes s'implantent dans l'alignement du mur d'encuvement*. Les châssis de toit* se positionnent dans le 1/3 bas du versant ;
- le rapport entre la **composition** des ouvertures de toiture, et celle des ouvertures de façade. Les châssis de toit peuvent être implantés à l'aplomb des baies ou des trumeaux* de la façade, mais dans tous les cas en cohérence avec les ouvertures existantes ;

implantation des châssis à l'aplomb des trumeaux



implantation des châssis à l'aplomb des baies



- le respect des **proportions** des ouvertures qui participe fortement à la sobriété ambiante. Pour les lucarnes, les modèles traditionnels proposent des dimensions assez modestes et une proportion plus haute que large, à l'image des baies de la façade. Pour les châssis de toit, verticalité et maîtrise des saillis doivent également être privilégiées ;
- le choix du **matériau** : privilégier l'utilisation du bois, s'adaptant au mieux à l'architecture locale, et étant un matériau nettement plus durable que le PVC.

complément en fiche 4

La création d'une fenêtre en pignon peut remplacer une lucarne

*Lucarne :

ouvrage en saillie sur un toit, comportant une ou plusieurs fenêtres donnant du jour au comble.

*Ouvrant :

partie mobile d'une fenêtre.

*Pan :

versant d'un toit.

*Profils bois :

section d'une pièce de bois.

*Tabatière :

fenêtre à projection pour toit en pente.



*Mur d'encuvement :

mur situé à l'aplomb de l'ouverture de toiture.

Les bonnes pratiques

Ouvertures existantes

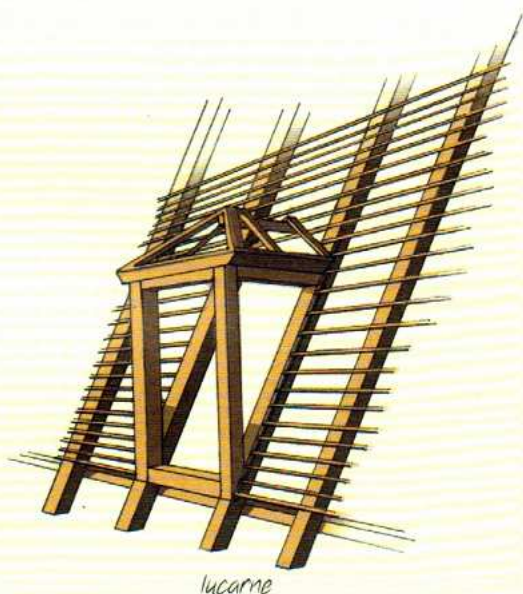
Concrètement pour les lucarnes existantes, la **restauration prévaut** au remplacement, avec :

- substitution des bois de charpente dégradés ;
- réfection de la couverture des lucarnes en tuile ou en zinc prépatiné,
- changement des joues* de lucarne en zinc prépatiné ;
- adaptation d'un châssis de lucarne neuf conforme au modèle d'origine (décomposition, taille des profils, moulures...), mais répondant aux performances thermiques en vigueur.

Création d'ouvertures

Pour les lucarnes neuves, le processus est assez semblable.

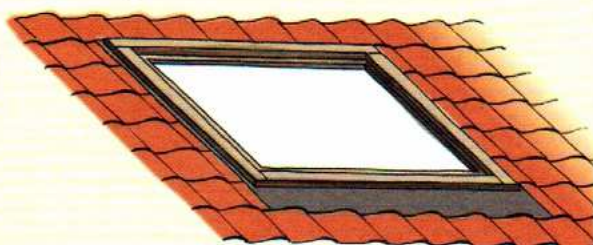
Il faut cependant procéder à un **relevé préalable** d'une lucarne traditionnelle existante sur le bâtiment ou sur une construction voisine, de proportions semblables, **garantissant l'intégration respectueuse** de la nouvelle ouverture.



lucarne

La réglementation liée aux ouvertures situées à l'étage, impose l'existence d'une protection basse intérieure de 1 mètre de hauteur minimum à partir du niveau du plancher.

Pour les châssis de toit*, les produits disponibles proposent des kits de pose complets. Le respect des parcours de l'eau nécessite le recours à un professionnel du bâtiment.

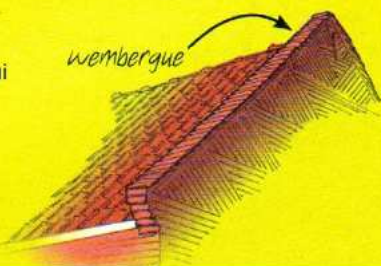


chassis de toit

***Trumeau :**
partie de mur située entre deux baies de même niveau.

***Wembergue :**
partie du mur pignon qui dépasse la couverture.

***Versant :**
plan incliné d'un toit.



Contacts

Conseils

Campagnes Vivantes

Cité de l'Agriculture
54/56, avenue R. Salengro
BP 136
62 054 St Laurent Blangy Cedex
Tél : +33 (0)3 21 60 57 94
E-mail : campagnes_vivantes@nordnet.fr
Site : www.campagnes-vivantes.asso.fr

CAUE

(Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement)
98, rue des stations
59 000 Lille
Tél : +33 (0)3 20 57 67 67
E-mail : contact@caue-nord.com
Site : www.caue-nord.com

CERPEC

(Centre Européen de Restauration du Patrimoine et de l'Eco-Construction)
143 rue Colbert
59600 Villeneuve-d'Ascq
Tél : +33 (0)6 63 69 41 31
E-mail : cerpec@recfci.com

Maisons paysannes de France

52, rue de Rivoli
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 47 80 80

SDAP

(Service Départemental
de l'Architecture et du Patrimoine)
44, rue de Tournai BP 89
59 019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 54 95
Architecte des Bâtiments de France

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

357, rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
Site : www.pnr-scarpe-escaut.fr
**Parc naturel
des Plaines de l'Escaut**
31, rue des Sapins
7603 Bon-Secours - Belgique
Tél : +32 (0)69 77 98 10
Site : www.plainesdesescaut.be

Subventions possibles

ANAH

(Agence Nationale de l'Habitat)
44, rue de Tournai, BP 289
59019 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 20 40 53 69
Site : www.anah.fr

Conseil Général du Nord

Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59 047 Lille Cedex
Tél : +33 (0)3 59 73 59 59

DRAC

(Direction Régionale des Affaires Culturelles)
Hôtel Scrive
1, rue du Lombard
59 800 Lille
Tél : +33 (0)3 20 06 87 58
Site : www.culture.gouv.fr

Fondation du Patrimoine

Entreprises et Cités
40, rue Eugène Jacquot - SP 15
59 708 Marcq-en-Baroeul Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 45 10
E-mail : delegation-nord-Pas-de-
Calais@fondation-patrimoine.com
Site : www.fondationpatrimoine-nord-
pasdecalais.info

Prestataires

CAPEB

(Chambre des Artisans
des Petites Entreprises du Bâtiment)
Palais des Métiers
112, rue Gustave Dubled
BP 2016
59 962 Croix Cedex
Tél : +33 (0)3 20 99 70 70

FFB Nord - Pas-de-Calais

(Fédération Française du Bâtiment)
270, boulevard Georges Clémenceau
59 707 Marcq-en-Baroeul Cedex 4
Tél : +33 (0)3 20 72 87 14
Fax : +33 (0)3 20 20 74 99
E-mail : ffbnpdc@npdc.ffbatiment.fr
Site : www.nordpdc.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes

Place François Mitterrand
59 777 Euralille
Tél : 03 20 14 61 15
E-mail : croa.nordpasdecalais@wanadoo.fr

Corps de métiers concernés

- menuisier
- couvreur

avec le soutien de :



un programme en partenariat avec :